



**Ville de Rouen**

**Délégation de Service Public de la fourrière municipale des véhicules**

**Rapport d'activités 2002**

## **Préambule**

---

La société S.E.G.A.R (Société d'Enlèvement et de Gardiennage de l'Agglomération Rouennaise) est titulaire de la délégation de service public depuis la signature le 17 septembre 2001 d'un avenant au contrat de délégation du 28 octobre 1999.

## **Moyens mis en œuvre par le délégataire**

---

### *① Moyens humains*

Au 31 octobre 2002, l'effectif de la S.E.G.A.R était le suivant :

- Un gérant
- Un chef d'exploitation
- Deux secrétaires d'accueil
- Deux et demi veilleurs de nuit
- Sept chauffeurs.

### *② Moyens matériels*

La S.E.G.A.R dispose, pour assurer la mission qui lui est confiée, d'un parc principal de 4 000 m<sup>2</sup> situé avenue Jean Rondeaux, et d'un dépôt de 1 000 m<sup>2</sup> situé à La Londe. Le terrain principal peut accueillir 200 véhicules, le second environ 40.

Les moyens logistiques se répartissent comme suit :

- 3 véhicules roulant d'enlèvement, équipés de matériel radio
- 1 chariot élévateur
- Des bureaux pour l'accueil du public
- Des moyens informatiques permettant un suivi de l'activité. A ce titre 13 000€ ont été investis à la fin de l'année 2001 afin d'améliorer la qualité du service rendu.

## **Périmètre d'intervention**

---

La S.E.G.A.R a également signé des contrats avec 21 communes de l'agglomération rouennaise :

- Amfreville la Mivoie, Bihorel, Bois Guillaume, Bonsecours, Canteleu, Darnétal, Déville les Rouen, Grand Quevilly, Isneauville, Le Houlme, Le Mesnil Esnard, Malaunay, Maromme, Mont Saint Aignan, Notre Dame de Bondeville, Oissel, Petit Couronne, Saint Etienne du Rouvray, Saint Léger du Bourg Denis, Sotteville les Rouen, Franqueville Saint Pierre.

Des négociations étaient en cours au début de l'année 2003 avec la commune de Petit Quevilly.

## Données financières

Le tableau qui figure ci-dessous résume, comparativement à l'année 2001, l'activité de la S.E.G.A.R :

Indicateurs	Années	
	2001 (du 1 <sup>er</sup> Septembre au 31 décembre)	2002
<b>Chiffre d'affaire</b> <i>Dont autres communes</i>	<b>220 K€</b> <i>29 K€</i>	<b>610 K€</b> <i>77 K€</i>
<b>Résultat net</b>	<b>+ 3 K€</b>	<b>+ 25 K€</b>
<b>Nombre d'enlèvements</b> <i>Dont Police Municipale</i> <i>Dont Police Nationale</i> <i>Dont autres communes</i>	<b>2 970</b> (toute l'année 2001) <i>N.R</i> <i>N.R</i> <i>N.R</i>	<b>3 436</b> <i>919</i> <i>2218</i> <i>299</i>
<b>Déplacements de véhicules</b>		<b>4</b>
<b>Enlèvement et destructions de véhicules épaves</b>		<b>47</b> Rémunérés par la Ville : 47
<b>Enlèvement et destruction de véhicules en stationnement abusif</b>		<b>227</b> Rémunérés par la Ville : 106

Ces indicateurs laissent apparaître une amélioration sensible de l'activité, le résultat net après impôt de la S.E.G.A.R progressant fortement. Il est par contre important de noter que ces résultats financiers sont surtout le fait de l'activité effectuée en dehors du périmètre de la Ville de Rouen.

Les rémunérations que la Ville de Rouen verse au délégataire pour l'enlèvement des véhicules « épaves » et la destruction des véhicules en stationnement « abusif » ne composent qu'une très faible part du chiffre d'affaire annuel de la S.E.G.A.R. En 2002, leur montant s'élève à environ 15 000€.

Les tarifs d'enlèvement, de frais de garde et d'expertises sont quant à eux fixés par arrêté conjoint du Ministère de l'Economie et des Finances et du Ministre de l'Intérieur. La commune et son délégataire ne peuvent en aucun cas pratiquer des tarifs supérieurs.

## Investissements prévus par la S.E.G.A.R pour la période 2003 / 2004

---

### *① Matériels roulants*

La S.E.G.A.R souhaitait, afin d'améliorer la qualité du service rendu et d'accroître sa capacité d'intervention, remplacer deux des véhicules d'enlèvement existant et en acquérir un supplémentaire.

### *② Equipements en locaux*

Les locaux actuels, bien qu'adaptés et aux normes d'accueil du public, devront être réaménagés voire agrandis afin d'améliorer la qualité du service rendu aux usagers

### *③ Recouvrement des impayés*

La S.E.G.A.R assume, avec le concours d'un huissier de justice, le suivi et le recouvrement des dossiers d'impayés, avec un taux de réussite d'environ 50%, qui peut encore progresser.